



**Ligue Grand Est de
Badminton**

Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :

Championnat Jeunes
LGEBaD 2019-2020

PAGE N°

1

Règlements championnat JEUNES de la Ligue Grand Est de Badminton

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z		Projet
A	01/09/2016	Saison 2016/2017
B	01/09/2017	Saison 2017/2018
C	01/09/2018	Saison 2018/2019
D	01/09/2019	Saison 2019/2020
E		
F		
G		
H		
I		

REDACTEURS

Benoit LAURENT Responsable de la CRJ Grand Est

DESTINATAIRES

Membres du CA de la LGEBaD, Membres de la CRJ LGEBaD, Présidents des CODEP de la LGEBaD, les clubs participants et salariés LGEBaD.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2019-2020

PAGE N°
2

SOMMAIRE

1. OBJET.....	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	3
3. REFERENCES.....	3
4. DEFINITIONS.....	3
5. ANNEXES.....	3
6. DESCRIPTION DETAILLEE	
ART. 1 INSCRIPTIONS ET TARIFS.....	5
ART. 2 QUALIFICATIONS.....	7
ART. 3 CONSTITUTION DES PAIRES DE DOUBLES.....	8
ART. 4 REMPLACEMENTS.....	8
ART. 5 ORGANISATION DE LA COMPETITION.....	8
ART.6 FORAITS.....	9
ART.7 QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES.....	9



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2019-2020

PAGE N°

3

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le championnat jeunes de la ligue Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification à cette compétition.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Principes sportifs 03.01: Règlement Général des Compétitions.

Principes sportifs 03.07: Tenues vestimentaires et publicités.

Règlement Championnat de France Jeunes saison 2019-2020 + Annexes 04.00.A1 et A2 + Annexe 04.02.A1

4. DEFINITIONS

CLOT : Commission Ligue des Officiels Techniques.

CODEP : Comité Départemental.

CRHN : Commission Régionale Haut-Niveau.

CRJ : Commission Régionale Jeunes.

ETR : Equipe Technique Régionale.

JA : Juge-Arbitre.

LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton.

OT : Officiels Techniques.

RGC : Règlement Général des Compétitions.

5. ANNEXES

RP_CRJ_LGEBaD 2019-2020 : Règlement Particulier de la compétition

LGEBaD_CRJ_2019_2020_DemandeWildCard : Demande de Wild Card pour le surclassement poussin



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2019-2020

PAGE N°

4

6. DESCRIPTION DETAILLEE

Le championnat jeunes est une compétition officielle individuelle organisée par le LGEBaD à l'issue de laquelle sont décernés les titres de champions de la LGEBaD dans chaque catégorie jeunes et dans chaque discipline.

Les tableaux d'âges suivants proposés seront :

- Poussin
- Benjamin
- Minime
- Cadet
- Junior

Elle se déroule sur un weekend pour tous ces tableaux et dans toutes les disciplines : simple, double et mixte (sous réserve d'un nombre suffisant de joueurs dans chaque catégorie, voir art.5.4).

La participation à cette compétition est soumise à qualification d'après l'art.2. Les modalités d'inscription sont décrites dans ce règlement.

Chaque joueur (ou paire) champion(ne) « régional(e) » dans sa discipline est qualifié(é) pour le championnat de France Jeunes.

Toutefois, Les joueurs de catégorie poussin et minibad ne sont pas autorisés à s'inscrire au championnat de France.

Le championnat jeunes de la ligue Grand Est de Badminton s'inscrit dans le calendrier général des compétitions diffusé par la LGEBaD et sa gestion est confiée par la LGEBaD à la CRJ.

Pour la LGEBaD

Responsable de la Commission Régionale Jeunes compétitions

Benoit LAURENT

Tél. : 06 84 51 01 24

Email : crj@badmintongrandest.com



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2019-2020

PAGE N°

5

ART.1 INSCRIPTIONS ET TARIFS

- 1.1 Le championnat jeunes est ouvert aux jeunes joueurs de la LGEBaD licenciés à la FFBaD et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates du championnat.
- 1.2 Chaque jeune participant doit avoir sa licence à jour auprès de la FFBaD au moment de son inscription et être licencié dans un club de la LGEBaD.
- 1.3 L'inscription à cette compétition est ouverte aux classes d'âges suivantes : MiniBad, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors.
- 1.4 Cependant, la participation à cette compétition est soumise à qualification. Voir Art.2
- 1.5 Les tableaux proposés seront: poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors, en simple, double et mixte.
- 1.6 Les joueurs MiniBaD **devront s'inscrire** dans le tableau poussin pour pouvoir participer à la compétition.
- 1.7 **Les joueurs peuvent participer au championnat dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge supérieure à condition que les critères de qualification le leur permettent.** Dans ce cas, le joueur devra s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines (idem règlement du championnat de France jeunes art 3.3.1), **exception faite des poussins.**
- 1.8 **Un joueur poussin peut demander à être surclassé en benjamin dans une ou plusieurs disciplines (simple, double et/ou mixte). Cette demande se fera par l'intermédiaire d'une Wild Card (Annexe 1) transmise à la CRJ au plus tard à la date limite des inscriptions. La CRJ en lien avec la CRHN et l'ETR décidera d'accorder ou non cette demande de surclassement selon la pertinence sportive.**
- 1.9 A partir de la catégorie minimale incluse, un joueur peut participer à la fois au championnat régional jeunes et au championnat régional adultes.
- 1.10 Chaque CODEP devra transmettre à la CRJ, **10 jours avant la date limite des inscriptions**, la liste de ses champions départementaux dans chacun des tableaux afin de déterminer les joueurs/paires **qualifiés au championnat régional jeunes par ce biais.**



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2019-2020

PAGE N°

6

- 1.11 Les inscriptions se feront via l’outil badnet et impérativement en se connectant avec un compte « club » et non par un compte CODEP ou compte joueur. Aucune inscription individuelle ne sera prise en compte par la CRJ.
- 1.12 Les joueurs sans partenaire peuvent s’inscrire en « recherche partenaire » dans les disciplines de double et mixte, la constitution éventuelle des paires et le mode de qualification est décrit dans Art. 2.
- 1.13 Une paire de double associant des joueurs de deux clubs différents doit faire l’objet d’une double inscription, par les deux clubs concernés **afin d’être validée.**
- 1.14 Les frais d’inscriptions sont :
- 10 € pour 1 tableau
 - 12€ pour 2 tableaux
 - 14€ pour 3 tableaux
- 1.15 Les frais d’inscription seront à la charge des clubs (sauf accord interne CODEP) **et payable à réception de la facture envoyée par le secrétariat de la LGEBaD.**
- 1.16 La LGEBaD prendra en charge les volants durant toute la compétition.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2019-2020

PAGE N°

7

ART.2 QUALIFICATIONS

2.1. Sont qualifiés au championnat jeunes de la LGEBaD :

1. Qualification directe : les 9 champions départementaux dans tous les tableaux (poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors).
2. Qualification par Wild Card : les joueurs poussins surclassés en benjamin et dont la participation a été validée par la CRJ suite à la demande de Wild Card (voir Art. 1.8) au moment de l'inscription.
3. Qualification au CPPH: Les joueurs (ou paires) les mieux classés au CPPH à la date de prise en compte du CPPH qui sera utilisé pour établir la liste des qualifiés (date inscrite dans le règlement particulier de la compétition) et non qualifiés par les critères précédents jusqu'à parvenir à 16 qualifiés dans les tableaux de simples et à 12 paires qualifiées dans les tableaux de doubles.

Cas particulier des tableaux poussins : en l'absence de CPPH, c'est le classement Grand Est poussin sur Poona à cette même date.

- 3.2. Les champions départementaux doivent être issus d'un championnat départemental régulier, c'est à dire dont les tableaux ont été autorisés et se sont réellement déroulés. Un tableau annulé par manque de participants ou comprenant moins de 3 joueurs/paires ne pourra donc pas proposer de champion départemental.
- 3.3. Si un joueur (une paire) champion départemental n'est pas inscrit à l'issue de la date limite d'inscription, sa place de qualifié direct n'est pas transmise au vice-champion de son département (ou à la paire vice-championne), mais un joueur (une paire) supplémentaire sera qualifié via le CPPH.
- 3.4. Les joueurs inscrits en « recherche partenaire » ne seront associés entre eux que dans les tableaux qui n'atteignent pas les 16 paires qualifiées d'après l'Art. 2.1 avec les paires inscrites à la date limite d'inscription.
- 3.5. A l'issue des inscriptions, la validité des inscriptions est contrôlée par la CRJ. La liste des joueurs et paires qualifiés et remplaçants est diffusée en amont de la compétition. Cette liste fait apparaître le critère de qualification retenu pour chaque joueur ou paire.
- 3.6. Départage des joueurs (ou paires) en cas d'égalité au CPPH ou classement Poona pour les poussins: C'est le joueur ou la paire le (ou la) plus jeune qui est qualifié(e).



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2019-2020

PAGE N°

8

ART.3 CONSTITUTION DES PAIRES DE DOUBLES

Si les paires de doubles championnes départementales sont réputées appartenir au même CODEP (ou groupement de CODEP dans le cas du 10/52), les paires qualifiables via le CPPH (ou classement Poona pour les poussins) peuvent être issues de CODEP différents, tant que les joueurs sont licenciés dans un club de la LGEBaD.

ART.4 REMPLACEMENTS

4.1 Dans tous les cas, en double, si un joueur se retire après la « date de retrait de la compétition sans justificatif » (date inscrite dans le règlement particulier de la compétition) ou déclare forfait, c'est la paire complète qui est déclarée forfait.

4.2 En cas de forfait avant le jour de la compétition : c'est le 1er joueur/paire remplaçant de la liste des qualifiés qui est repêché.

En l'absence de remplaçant en double, des joueurs inscrits en « recherche partenaire » peuvent être associées et qualifiées.

Dans tous les cas, en l'absence de remplaçant, le tableau sera confectionné avec le nombre de joueurs qualifiés restant.

4.3 En cas de forfait le jour de la compétition : le JA en lien avec la CRJ pourra faire appel aux joueurs/paires remplaçants de la liste des qualifiés qui sont présents dans la salle.

Les joueurs/paires repêchés remplacent les joueurs/paires forfaits place pour place au fur et à mesure de la connaissance des forfaits.

ART.5 ORGANISATION DE LA COMPETITION

5.1 En dehors des tableaux poussins et des tableaux constitués de moins de 8 joueurs/paires, tous les tableaux se disputent en élimination directe sauf si le nombre de joueurs inscrits permet de jouer au moins 1 discipline dans chaque catégorie d'âge en poules suivies d'un tableau à élimination directe.

5.1 La place attribuée aux joueurs dans les tableaux est basée sur le CPPH (ou classement Grand Est Poona pour les poussins) des joueurs/paires à la date de prise en compte du CPPH pour la confection des tableaux (date inscrite dans le règlement particulier de la compétition).



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2019-2020

PAGE N°

9

- 5.2 La CRJ, en accord avec le JA, peut désigner « têtes de série » des poussins surclassés en benjamins dans les tableaux benjamins, même en l'absence de CPPH.
- 5.3 Dans les tableaux poussins au moins 2 disciplines se joueront en poules suivis de phases d'éliminations directes dans les tableaux constitués de 6 joueurs ou plus.
- 5.4 Les tableaux constitués de moins de 8 joueurs se joueront en poule dans tous les cas, suivis de phases d'éliminations directes dans les tableaux constitués de 6 joueurs ou plus.
- 5.5 Un tableau doit compter au moins 3 joueurs (ou paires) pour pouvoir avoir lieu.
- 5.6 Une petite finale sera disputée afin de désigner les joueurs (ou les paires) classés 3^{ième} et 4^{ième} de la compétition.
- 5.7 Si moins de 3 joueurs (ou paires) sont inscrits dans 1 tableau, ce dernier sera annulé et aucun joueur (ou paire) ne sera désigné champion de la LGEBaD dans ce tableau ni ne pourra prétendre à une qualification directe au championnat de France.
Extrait du règlement du championnat de France Jeunes : « Les champions et vice-champions régionaux doivent être issus d'un championnat régional régulier, c'est à dire dont les tableaux ont été autorisés et se sont réellement déroulés. Un tableau annulé par manque de participants ou comprenant moins de 3 joueurs/paires ne pourra donc pas proposer de champions et vice-champions régionaux. ».

ART.6 FORFAITS

Après la diffusion de la liste des qualifiés, les joueurs/paires peuvent se retirer de la compétition sans justificatif jusqu'à une date définie dans le règlement particulier de la compétition. Au-delà de cette date, tout forfait devrait être justifiée auprès de la CRJ, du JA de la compétition ou du secrétariat de la ligue Grand Est de badminton,

ART.7 QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

A l'issue du championnat Jeunes Grand Est, la CRJ transmet à la FFBaD la liste des champions régionaux dans chaque discipline (hors poussin) afin qu'elle établisse la liste des joueurs/paires qualifiés pour le championnat de France Jeunes.

Un joueur poussin ne pourra pas être qualifié au championnat de France, même s'il est champion d'une catégorie **benjamine**.